

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de  
« l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de  
l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **14 août au 11 septembre 2017** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de PLESCOP concernant le projet présenté Monsieur le gérant de l'EARL VOLABREIZH, dont le siège social est situé au lieu-dit : "Trézélo" 56890 PLESCOP, en vue de créer un élevage avicole devant comporter 40000 emplacements à l'adresse suivante : "Trézélo" 56890 PLESCOP, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de PLESCOP aux jours et horaires suivants:

***- du lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30***

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 11 septembre 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de PLESCOP
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/unité gestion des procédures environnementales – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)